

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} décembre 2015

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 18 Votants : 18

Date de la convocation : 19/11/2015

L'an deux mil quinze, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire

Présents : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, AUBERTIN V, CARITEAU J-P, COLIN A, COUTINHO V, FRICOT F, GABRION J-M, LATRAYE E, MANGEOL S, MATHIEU M, RICHARD P-A, SERVVRANCKX A et VAUTRIN-ROLLOT A.

Madame Armelle SERVVRANCKX a été nommée secrétaire.

Absent : Lucien MILLION

Le mardi 1^{er} décembre 2015 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Réuni en séance ordinaire,

Après avoir observé un moment de recueillement à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre,

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2015, le Conseil Municipal,

Entendu l'historique présenté par M. le Maire, à savoir l'adhésion de la commune de Hadol au « Syndicat Intercommunal du Pays de la Vôge » en 1999, la création de la « Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle » en 2006 dénommée « de la Vôge vers les Rives de la Moselle - C2VRM » depuis 2009 en raison de l'adhésion de nouvelles collectivités dont Hadol,

Vu la loi NOTRe et le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet,

Considérant les réflexions menées au sein de la C2VRM,

*** Emet un avis favorable** (17 pour, 1 contre) au projet de schéma départemental présenté prévoyant la fusion de la C2VRM avec la Communauté d'Agglomération Epinal-Golbey,

M. Sébastien Hach, Adjoint aux affaires scolaires, ayant rappelé les objectifs d'un Contrat Enfance Jeunesse porté par la Caisse d'Allocations Familiales et fait le bilan du C.E.J conclu par la commune, en partenariat avec la MJC Hadol-Dounoux, pour la période 2011-2015 avec notamment le développement de l'accueil périscolaire,

Mme Valérie Aubertin, membre de la commission scolaire, ayant présenté le projet de renouvellement portant sur une densification de l'offre aux préadolescents avec un projet intitulé « Hadol et sens »,

*** Sollicite le renouvellement du C.E.J** avec la C.A.F des Vosges, partenaire financier et technique, en lien avec la MJC Hadol-Dounoux, pour la période 2015-2018 et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir,

Concernant les conventions liant la commune et la MJC Hadol-Dounoux relatives aux mises à disposition dans le cadre de l'A.L.S.H et de l'accueil périscolaire d'une part, et la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires d'autre part,

* **Autorise la signature des avenants** à intervenir portant mise à jour des horaires d'accueil liés aux nouveaux rythmes scolaires, mise à jour du personnel mis à disposition, instauration d'états des lieux systématiques et limitation du montant des vacations des intervenants extérieurs pour les NAP,

* **Attribue une subvention** de 1 600 € au Comité de Rédaction de l'Essor Hadolais pour l'édition 2015,

* **Accepte de céder** la lame de déneigement HIVIACO au prix de 3 000 €,

* **Autorise un transfert de crédit** pour le règlement d'un fonds de concours,

* **Accepte la création d'une régie de recettes** « Forêt » pour l'encaissement des affouages et menus produits forestiers,

* **Décide d'attribuer** (11 pour) à Mme Sylvie DIEUDONNE, Comptable public, une indemnité de conseil annuelle égale à 35% de son montant maximum,

* **Valide l'admission en « non valeur »** de créances pour un montant total de 1 240,47 €,

* **Fixe à 1 an** la durée d'amortissement des dotations aux fonds de concours comprises entre 0 et 5 000,00 €,

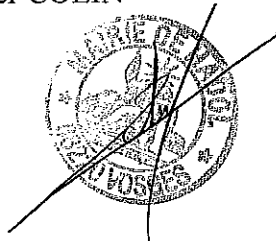
* **Décide d'engager une modification simplifiée du PLU** (17 pour, 1 abstention) pour la correction d'erreurs matérielles portant sur le mauvais report d'une zone humide sur un plan ainsi que des indications de zones erronées.

Informations et questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil de l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R pour la destruction d'un bâtiment et implantation d'un parking pour la future boulangerie

Fait à Hadol, le 10 décembre 2015
Le Maire,

Roger COLIN



La secrétaire de séance,

Armelle SERVIRANCKX

A handwritten signature in black ink, appearing to be "AS", written over a horizontal line.